

L'ACTUALITÉ

PRIX : LE SUJET EST AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

La presse et les parlementaires relaient de plus en plus nos revendications que nous devons continuer à porter pour accompagner davantage les entreprises face aux pratiques contestables et aux hausses de prix constantes.

Cette semaine était celle de l'artisanat du bâtiment au travers des conférences de presse organisées dans un grand nombre de CAPEB départementales mais également au travers des nombreuses interviews et reportages aux différents niveaux de notre Réseau.

Le Président confédéral s'est encore exprimé à ce sujet vendredi après-midi au micro de RFI, puis auprès de 66 millions de consommateurs ce mercredi et enfin jeudi soir sur BFM Business dans "Le Grand Journal de l'Économie". Les interventions des administrateurs nationaux, des Présidents et des élus des CAPEB départementales ont également été nombreuses. Nous compilons toutes les remontées presse que vous nous faites parvenir sur [notre page ARTUR dédiée à cette mobilisation](#).

Nos interventions nationales, régionales et départementales auprès des parlementaires font mouche. Beaucoup d'entre eux ont réagi à nos sollicitations en adressant un courrier au Ministre de l'Économie. Il nous est remonté le cas des sénateurs Olivier Rietmann et Cédric Perrin de Haute-Saône et du Territoire de Belfort, de Bérengère Poletti, députée des Ardennes, Evelyne Perrot, Sénatrice de l'Aube, Didier Quentin, député de Charente-Maritime. D'autres parlementaires ont accepté l'invitation

de leur CAPEB, comme dans la Nièvre qui a reçu son député Patrice Perrot, ou encore l'Aisne qui a fait une visioconférence avec deux sénateurs et deux députés. D'autres encore ont reçu le soutien de leurs parlementaires comme la CAPEB Deux-Sèvres. Un certain nombre de députés sont intervenus lors d'une audition à l'Assemblée nationale de la Commission des Finances et de la Commission économique, avec Bruno Le Maire, et en particulier la députée de la majorité Stéphanie Do (que la CAPEB a déjà rencontrée sur d'autres sujets) qui a repris nos préoccupations en demandant au Ministre que « les banques et les assureurs-crédit ne dégradent pas leur cotation des entreprises dès lors que ces dernières sollicitent le report du remboursement d'un PGE » et que « les industriels, négoce et distributeurs participent activement au comité de crise du bâtiment, mis en place par le Gouvernement ». De son côté, Bertrand Pancher, Président du Groupe Territoire et Libertés à l'Assemblée nationale et député de la Meuse, nous a informés qu'il aborderait ce sujet lors des échanges qui réunissent, le mercredi, le gouvernement et les Présidents de groupe parlementaire. Le Président du Groupe RDSE au Sénat, Jean-Claude Requier ainsi que Jean-François Husson, Sénateur de Meurthe et Moselle et rapporteur général de la commission

des finances du Sénat, se sont mobilisés auprès du ministre délégué en charge des comptes publics, Olivier Dussopt. La Sénatrice LR du Lot et Garonne, Mme Bonfanti-Dossat, nous a assuré de son soutien à nos propositions et nous a précisé qu'elle était déjà intervenue auprès de Bruno Le Maire il y a déjà plusieurs mois de cela, sur ces problématiques.

Beaucoup de CAPEB départementales ont également pris contact avec leur Préfet pour obtenir l'organisation d'un échange avec les industriels, fabricants et négoce afin d'apaiser les relations souvent tendues et d'encourager les uns et les autres à adopter un comportement plus solidaire avec les entreprises qui sont en bout de chaîne. Ces contacts avec les Préfets sont d'autant plus indispensables que le Ministère de l'Économie a annoncé la réactivation des comités de crise locaux, sous l'égide des Préfets, qui, ainsi alertés en amont, auront davantage le réflexe d'y associer la CAPEB. Parallèlement, la Confédération poursuit ses démarches auprès des partenaires industriels et fabricants de Béranger Développement. Tous ont reçu une proposition de déclaration commune en faveur de pratiques plus respectueuses des entreprises qu'il s'agisse de limiter les hausses de prix ou des délais de prévenance de ces changements.

MÉTIERS

PROFEEL : LES FICHES TYPOLOGIE ET LES FICHES « OPÉRATIONS EXEMPLAIRES »

Parmi les outils du projet « Stratégies Réno », il convient de signaler les fiches de synthèse régionales qui détaillent les principales typologies de bâtiments présents dans l'hexagone.

Elles mettent en évidence les caractéristiques techniques et architecturales du bâti, région par région. Chacune de ces fiches contextualise le bâti régional en précisant la répartition des différentes typologies de bâti local (maison individuelle, collectif, petit tertiaire), les moyennes de consommations énergétiques par m² de chacun de ces bâtis et, pour chacun d'entre eux, elles détaillent les caractéristiques typiques retrouvées le plus souvent dans la région. Ainsi, par exemple, pour ce qui concerne les maisons individuelles, la synthèse régionale de la Bourgogne Franche-Comté nous apprend que la région compte 216 245 maisons de bourg mitoyennes datant d'avant

1915 et qu'elles consomment en moyenne 333 KWhEP/m².an et que la région compte aussi 116 968 pavillons construits après 2005 qui, eux, consomment en moyenne 185 KWhEP/m².an, 101 985 maisons périurbaines indépendantes construites entre 1975 et 1981 avec une consommation moyenne très proche des maisons de bourg (300) et 99 730 pavillons construits entre 1982 et 1989 et enfin des maisons sur galerie, prévues pour abriter les artisans et commerçants. Chaque type de maison fait l'objet d'une fiche détaillée téléchargeable. On y trouve les déclinaisons régionales du type de maison concerné, leur part parmi toutes les MI sur le territoire, leur nombre, leur consommation



énergétique, le coût moyen des factures énergétiques annuelles, les émissions moyennes de CO₂, les éléments remarquables, la volumétrie du bâti, ses caractéristiques architecturales, bioclimatiques, urbaines, constructives, ses équipements techniques et enfin ses potentiels et risques actuels. Au final, chaque fiche propose une stratégie de rénovation en cernant les potentialités liées à l'isolation du plancher haut et de la toiture, celle des murs et celle du plancher bas, au remplacement des menuiseries et à la ventilation. Bref, une bible en 4 pages ! À faire connaître absolument à toutes nos entreprises ! [En savoir plus ici.](#)

→ L'ÉQUIPE DE L'UNA MAÇONNERIE CARRELAGE FAIT LE TOUR DE SES ACTUALITÉS

Après un tour d'horizon de l'actualité, notamment sur les hausses de prix et les difficultés d'approvisionnement, Président et conseillers professionnels de l'UNA Maçonnerie Carrelage ont travaillé le 29 mars à la préparation des Journées Professionnelles de la Construction 2022 à Toulouse.



Ils ont ensuite réfléchi à l'opportunité d'organiser des réunions d'information dans les départements et/ou les régions afin de sensibiliser les maçons et/ou les carreleurs sur différents sujets techniques et, par la même occasion, de contribuer à l'animation des sections professionnelles. Le Président Thierry Toffoli et les Conseillers de l'UNA ont également fait un point sur les dossiers relatifs à la santé sécurité, évoquant

en particulier l'étude sur les métiers du dallage, le mémo gestion des déchets et bien entendu la présentation des résultats de l'étude sur la pose de carreaux grands formats. Après avoir fait un état des lieux des questions de formation, notamment sur les actualités du CQP Chapiste, ils ont passé en revue les dossiers propres à la maçonnerie : le Groupe de travail sur les fondations superficielles de

l'AQC, la rédaction d'un carnet de chantier sur les appuis de fenêtre préfabriquées avec la FIB, la rédaction d'un guide sur les aciers béton avec l'AFCAB, la révision de la norme "caveau préfabriqués en béton", les Règles professionnelles "bétons et mortiers de chanvre", le dépouillement de l'enquête publique sur les blocs américains et enfin la publication du NF DTU 13.3 sur les travaux de dallage.

COMMUNICATION

→ ETES-VOUS INTÉRESSÉS PAR L'OFFRE DE TRANSPORT GRATUIT DE BATIMAT ?

L'édition 2022 du salon Batimat marquera le grand retour de la CAPEB à cet événement qui se tiendra du 3 au 6 octobre 2022 à la Porte de Versailles de Paris.

La CAPEB disposera d'un stand de 100 m² à l'entrée du hall 1 avec le souhait d'y accueillir le plus grand nombre d'artisans et de chefs d'entreprise, adhérents et non adhérents. RX Global, qui organise le salon, compte mettre en œuvre des moyens importants pour les faire venir. Au-delà des invitations gratuites qui seront mises à disposition, la CAPEB peut également bénéficier de moyens de transport gratuits en train ou bus, dans

la limite des places disponibles, sachant que la CAPEB ne pourra pas bénéficier de toutes les places proposées par RX Global puisqu'elles sont à partager avec la FFB, des industriels ou négociés. Sont prévus des voyages de groupe en train à partir des gares TGV (un minimum de 10 personnes est requis) et des voyages en bus (aller-retour dans la même journée) dans un rayon de 3 h autour de Paris et pour un minimum de 50 personnes.

Nous avons sans plus attendre besoin de connaître vos besoins. Pour nous permettre de bloquer le maximum de places, nous vous demandons donc de bien vouloir nous **répondre au plus tard le 15 avril par mail à c.bailly@capeb.fr**. En fonction de vos réponses, nous pourrons indiquer à RX Global le nombre de voyages en train et en bus que vous souhaitez organiser, et avoir la confirmation que nos demandes pourront être bien prises en compte.



SOCIAL

→ QUE PENSENT LES ENTREPRISES DES WEBINAIRES ? LES RÉSULTATS DE NOTRE ÉTUDE

L'IRIS-ST et l'OPPBT ont mené une étude auprès des entreprises artisanales du BTP afin de mesurer la manière dont elles perçoivent et utilisent les webinaires et formations en ligne qui leur sont proposés.

En effet, la crise sanitaire a imposé de nouveaux modes de communication et de travail basés sur l'utilisation des outils digitaux, avec notamment le recours aux webinaires.

L'étude a montré que 43 % des chefs d'entreprise interrogés ont déjà participé à un ou plusieurs webinaires mais que 37 % préfèrent assister à une réunion en présentiel ou disent manquer de temps pour ce type d'exercice. L'intérêt des chefs d'entreprise artisanale pour ce format n'est pas en cause

puisque 62 % se disent à l'aise en distanciel et 52 % y sont favorables, surtout si les webinaires sont courts et sont organisés en début ou fin de journée, et qu'ils portent sur des thématiques techniques en lien avec leur métier. L'étude relève à cet égard que 35 % des webinaires suivis portaient sur ces thématiques.

Mais cette pratique manque encore de visibilité. 18 % des chefs d'entreprise interrogés disent qu'ils n'ont pas été informés de la tenue des webinaires proposés et 85 % jugent nécessaires

de rappeler ces rendez-vous la veille par un mail intégrant un lien d'accès direct.

Les difficultés de connexion sont également un frein à un usage plus répandu de ces moyens d'information. 12 % des répondants le déplorent. L'étude montre aussi que plus la taille de l'entreprise est importante plus le chef d'entreprise participe à des webinaires. On peut y voir clairement une question de disponibilité.



ÉCONOMIE

→ LA COUR DES COMPTES CONSTATE UNE AGGRAVATION DES SINISTRES EN MAISON INDIVIDUELLE DU FAIT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le cabinet d'expertise Saretec observe que l'alternance des sécheresses avec des épisodes de pluies intenses provoque des gonflements/retraits des terrains argileux qui occasionnent des fissures dans les sols et les murs, particulièrement dans les maisons individuelles (60 % de ce type de sinistres).

La Cour des Comptes a été saisie sur le sujet. Les résultats de son enquête invitent à se préoccuper sérieusement du sujet. En effet, la multiplication avec régularité des aléas climatiques et les perspectives de persistance de ces aléas conduisent à anticiper une très forte hausse du coût des dommages induits par ces épisodes de retrait-gonflement et leurs incidences sur les fissures, les ruptures de structure, les décollements de dallage etc. On estime ainsi que le risque sécheresse pourrait passer, pour les assureurs, de 13,8 M€ cumulés sur les 20 dernières années (1999-2019) à 43 M€ pour les 30 prochaines années.

La Cour des Comptes dénonce, dans son rapport, l'inertie législative pour prévenir ces phénomènes depuis trop longtemps et

rappelle que le sujet est pris en considération depuis la loi Elan seulement (2018). La Cour observe que le retrait-gonflement touche désormais l'ensemble du pays alors qu'il était plutôt localisé jusqu'en 2012 et que les sinistres sont loin d'être tous indemnisés, relevant que même si une commune sinistrée est reconnue « catastrophe naturelle », l'indemnisation n'est pas automatique.

On rappellera qu'en décembre dernier, les parlementaires avaient adopté une proposition de loi visant à faciliter les démarches de déclaration d'un état de catastrophe naturelle, à apporter plus de transparence à ces procédures, à améliorer et accélérer le versement des indemnisations aux sinistrés et aussi à renforcer la prévention des risques naturels.



Ce texte prévoit notamment la création d'un crédit d'impôt en vue de couvrir le coût de travaux visant à améliorer la protection des bâtiments face aux différents risques de catastrophes naturelles. Il prévoit également qu'un rapport devra être remis au Gouvernement dans les 6 prochains mois sur les moyens de renforcer les bâtiments déjà construits pour prévenir les dommages causés par le retrait-gonflement des argiles et sur les possibilités de réformer le dispositif de franchise spécifique au risque sécheresse.

Ce n'est pas nous, à la CAPEB, qui contredirons cet objectif, tant nous avons milité pour imposer la réalisation d'études de sol avant toute construction, précisément pour cette raison !

→ MAISON INDIVIDUELLE : LA DGCCRF SIFFLE LES FAUTES !

L'application du Contrat de construction de maison individuelle semble être un poème pour un certain nombre de constructeurs ou, en tout cas, d'acteurs qui se disent constructeurs.

La Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) observe, dans sa dernière enquête sur le sujet, que beaucoup de pratiques ne sont pas dans les clous. Ainsi, 55 % des entreprises qu'elle a contrôlées ne respectaient pas la réglementation.

Sur 285 contrôles, 87 avertissements, 56 injonctions et 31 procès-verbaux ont été dressés pour des irrégularités touchant tantôt les pratiques commerciales, tantôt des clauses contractuelles abusives, parfois même l'absence totale de contrat écrit ou de garantie de livraison.

Or, le CCMI prévoit justement une série de garanties pour le client et sécurise également le professionnel en l'assurant d'agir dans le respect des règles.

Le CCMI reste un document juridique compliqué à utiliser et c'est pour cette raison que la CAPEB a choisi de mettre au point une version digitalisée et entièrement personnalisable et de le proposer à ses entreprises adhérentes qui construisent des maisons individuelles en petite quantité.

On rappellera ici que le concepteur de cet outil digital, le cabinet Immosign, reste à la disposition des CAPEB départementales pour

les aider à prendre en main le CCMI digitalisé afin de pouvoir le proposer à leurs adhérents et de les aider à bien l'utiliser.

Nous avons également organisé un webinaire pour présenter en détail le fonctionnement de cet outil, [que vous pouvez retrouver ici](#).

La CAPEB s'est aussi rapprochée de MB Cautions pour permettre aux CAPEB départementales d'accompagner les entreprises qui souhaitent endosser un rôle de constructeur de maison individuelle et les préparer à l'assumer dans le respect des règles. [Tout savoir ici sur la garantie à prix et délai convenus avec MB Caution.](#)





PRESSE



Le Président Confédération a donné une interview pour la radio RFI vendredi dernier au sujet, bien évidemment, des hausses de prix. Il a aussi accordé une interview à la revue 66 millions de consommateurs sur ce même sujet. Il a également participé mardi soir à l'émission de Sud Radio « **Les Vraies Voix qui font bouger la France** » qui portait sur l'emploi et qui a été l'occasion de rappeler que les entreprises artisanales du bâtiment ont bien plus à offrir que des bons salaires, à commencer par un sens à sa vie et la satisfaction d'apporter du confort à tous ([revoir l'émission ici](#)). Jeudi soir, il était sur le plateau de BFM Business dans "Le Grand Journal de l'Economie" pour s'exprimer sur la hausse des coûts de construction des logements et pour présenter la feuille de route de la CAPEB à 4 jours des présidentielles (**à 8:08**).



Enfin, Jean-Christophe Repon a répondu aux questions de Delphine Simon pour France Inter ce vendredi matin pour expliquer les raisons pour lesquelles les décisions prises par le Gouvernement concernant les PAC sont des mesures en trompe l'œil. Cette interview devrait être diffusée la semaine prochaine.

CESE

La réunion hebdomadaire du groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales qui a eu lieu lundi a permis d'examiner les points de l'ordre du jour du bureau du CESE du 5 avril, de prendre une décision quant à la participation d'un représentant du groupe à la Conférence sur la politique de cohésion et de désigner les intervenants du groupe lors de la plénière des 12 et 13 avril concernant l'Avis sur l'Europe de la santé et l'Avis sur l'assurance face aux risques climat, cyber et pandémie.

Le Président Jean-Christophe Repon avait aussi une réunion avec l'ensemble des Présidents de groupe du CESE mercredi matin.

PARITARISME

Le Conseil d'administration de l'APNAB avait lieu ce 6 avril, notamment pour arrêter les comptes 2021. Le Président Jean-Christophe Repon a par ailleurs participé à une préparatoire patronale mardi soir en vue de la prochaine réunion paritaire sur la refonte du paritarisme, le 12 avril qui pourrait être conclusive.

Il a également été question, à cette occasion, de l'éventuelle ouverture d'une négociation sur la mise en place d'une tête de réseau pour les CFA BTP et d'autre part, du financement des mandats des organisations de salariés.

PARTENAIRES

Le Président de la CAPEB était invité par le Président de Layher ce mardi au siège du fabricant pour dresser un bilan des actions menées conjointement dans le cadre du partenariat qui nous lie. Avec le Président de l'UNA CPC, Jean-Claude Rancurel, il a par

ailleurs accueilli les responsables d'Engie jeudi pour évoquer la conjoncture économique et l'état des marchés et bien sûr la crise énergétique qui s'aggrave avec le conflit russo-ukrainien.

Il a aussi été question de la réorganisation du groupe Engie dans la perspective de la fin des tarifs réglementés en juin 2023.

Les échanges ont évidemment permis de revenir sur les incitations à la rénovation énergétique des bâtiments et notamment sur les débuts difficiles de la 5^e période.

U2P

Le bureau de l'U2P se tenait mercredi après-midi. Il a évoqué les conséquences de la guerre en Ukraine sur les entreprises de proximité puis dressé un bilan des auditions des candidats aux élections présidentielles.

Il a ensuite abordé la situation de WorldSkills France et Lyon 2024, la disparition des Conseils de formation des CMA au profit du FAFCEA, la mise en place des caisses nationales et territoriales de sécurité sociale, entre autres.

RÉSEAU

La réunion préparatoire à l'assemblée générale a accueilli, jeudi après-midi, l'ensemble des élus qui interviendront lors de l'assemblée générale pour travailler au déroulement de ces deux journées avec les prestataires techniques.

Vendredi, le Président confédéral avait prévu de présider le Conseil d'Orientement et de Gestion du Fonds de Développement du Réseau qui devait faire un état des lieux des demandes et prendre connaissance du suivi des dossiers en cours en vue du prochain Conseil d'administration.

DES NOUVELLES DU RÉSEAU

DANS L'OISE

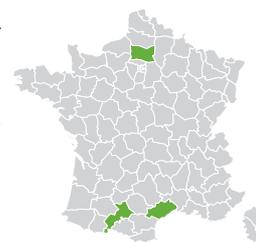
La CAPEB de l'Oise accueille depuis le 1^{er} avril sa nouvelle secrétaire générale en la personne de Stéphanie Harrel (stephanie.harrel@capeb60.fr 03 44 05 09 45) qui succède ainsi à Lucie Boitel.

ET EN HAUTE-GARONNE

Sandrine Berek a pris le secrétariat général de la CAPEB Haute-Garonne.

ET DANS L'HÉRAULT

La CAPEB Hérault nous a appris le décès de son ancien secrétaire général, Paul Charles, qui a été en poste de 1965 à 1997. Nos sincères condoléances à ses proches et compagnons de route.



L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Le Président a rencontré le n°1 de Saint Gobain Distribution, les responsables de Layher, ceux d'Engie, le Président de l'UNSA. Les contacts se multiplient également au sein des filières, via les Présidents d'UNA ou leurs conseillers professionnels. Lors de chaque réunion du comité de crise de

la filière, la CAPEB intervient pour souligner les pratiques contestables et pour alerter sur les hausses permanentes des prix. Pour assoir ces déclarations, nous avons toujours besoin de vos informations quant aux prix et pratiques constatés. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos informations en utilisant désormais

notre mail dédié hausseDESCOUTS@capeb.fr. Enfin, nous continuons à porter nos revendications dans les ministères pour obtenir d'autres mesures d'accompagnement pour nos entreprises et faire prendre conscience aux Pouvoirs publics que leur situation s'aggrave sérieusement. Nous ne lâchons rien !